

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 19 décembre 2022 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2022-12-05

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le cinquième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-deux à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

La conseillère Johanne Joannette a motivé son absence.

Rs.2022-12-468

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 05 décembre 2022, avec la modification suivante :

AJOUTER :

10.4 Résolution pour autoriser le paiement d'un montant de 2 500 \$ à BFL Canada en règlement de sinistre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-12-469

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2022.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2022 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2022, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE

Rs.2022-12-470

DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVERSE DE CHEMIN PUBLIC PAR UN SENTIER DE MOTONEIGE (LES MOTONEIGISTES DU CORRIDOR PERMANENT INC.)

Attendu que les Motoneigistes du Corridor Permanent Inc. soumettent pour fins d'autorisation, une demande pour une traverse de chemin public par un sentier de motoneige située sur diverses rues, routes et rangs de la Ville d'Acton Vale;

Attendu que les traverses sont le 4^e Rang Est (*à changer cette pancarte d'endroit*), la route Charette, le 1^{er} Rang Est, longe la rue Dunken, traverse le chemin de fer, 5^e Rang Ouest, 4^e Rang Ouest, route Tétreault, demande de continuer sur la piste cyclable de Roxton Falls vers Acton Vale et emprunter la rue Tremblay pour se rendre au poste d'essence Crevier au coin de la rue Notre-Dame et de la rue de Roxton;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser la demande soumise par le Club de Motoneigistes du Corridor Permanent Inc. pour une traverse de chemin public par un sentier de motoneige aux mêmes endroits que l'an passé soit : 4^e Rang Est, route Charette, 1^{er} Rang Est, longe la rue Dunken, traverse le chemin de fer, 5^e Rang Ouest, 4^e Rang Ouest, la route Tétreault, emprunter la rue Tremblay pour se rendre au poste d'essence Crevier au coin de Notre-Dame et de Roxton;

Que la Ville d'Acton Vale n'autorise pas la dameuse à utiliser la rue Tremblay pour effectuer son demi-tour;

Que le Club s'assure d'informer tous ses membres qu'il est interdit de circuler sur la piste cyclable entre les rues Ménard et Daigneault et qu'à cet effet, la Ville demande au Club d'installer un panneau de signalisation interdisant l'accès sur la piste cyclable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-12-471

DEMANDE DU CLUB DES LIONS D'ACTON VALE – GUIGNOLÉE 2022.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville autorise une dépense d'un montant de 500 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Club des Lions d'Acton Vale comme contribution à la Guignolée 2022;

De mettre à la disposition du Club les camionnettes (pick-up) de la Ville disponibles, sans conducteur, pour la collecte du 11 décembre 2022, dans le cadre de la Guignolée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-12-472

INVITATION ET SOLLICITATION EN VUE DES DOUZE JOURS D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES.

Attendu que la Clé sur la Porte lance les douze jours d'action pour l'élimination des violences envers les femmes, du 25 novembre au 6 décembre prochain et invitent les membres du Conseil à mettre en œuvre des gestes, tels que :

- Hisser le drapeau à l'effigie des *Municipalités alliées contre la violence conjugale* ou un drapeau blanc, du 25 novembre jusqu'au 6 décembre;
- Insérer le logo *des Municipalités alliées* sur le site internet de la Ville ou dans le bulletin municipal;
- Mettre des rubans blancs à la disposition des employés.es;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie les douze jours d'action pour l'élimination des violences envers les femmes par la diffusion de l'information de la campagne et des ressources dans les réseaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

INVITATION À ADHÉRER À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM).

La Ville d'Acton Vale a reçu une invitation pour adhérer à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2023.

Le conseil en prend acte.

DÉPÔT D'UNE LETTRE DE REMERCIEMENT DU CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI COMTÉ DE JOHNSON.

Dépôt d'une lettre de remerciement du Carrefour jeunesse-emploi comté de Johnson pour la collaboration de la Ville d'Acton Vale au Trio étudiant Desjardins 2022.

Le conseil en prend acte.

Rs.2022-12-473

DEMANDE DU CLUB PROVINCIAL WINNIBEC INC.

Attendu que le Club provincial Winnibec Inc. souhaite organiser un rassemblement à Acton Vale la fin de semaine de la fête du Travail du 1^{er} au 3 septembre 2023;

Attendu que le Club souhaite réserver le Carrefour des Générations à compter du vendredi matin jusqu'au dimanche 14h, afin d'y tenir les activités et

les repas du Club;

Attendu que le Club estime à environ une cinquantaine de véhicules motorisés qui participeront à l'évènement et demande qu'ils puissent arriver et se stationner dès le dimanche 27 août 2023;

Attendu que le Club demande à avoir accès à trois prises de courant extérieures pour les organisateurs;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale n'autorise pas l'utilisation des stationnements et/ou terrains appartenant à la Ville pour y stationner des motorisés, tel que demandé par le Club;

Que la Ville d'Acton Vale invite le Club à s'adresser aux campings de la région pour leur rassemblement;

Que la Ville d'Acton Vale autorise la réservation du Carrefour des Générations selon le règlement de tarification en vigueur et selon les disponibilités, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-12-474

RÉSOLUTION POUR AUTORISER MADAME KASSANDRA LÉVESQUE À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.

Attendu que la Foire agroalimentaire tiendra sa soirée-bénéfice Vins & Fromages le 11 février 2023, dans les salles 5 et 6 du Centre sportif;

Attendu que la Ville d'Acton Vale prévoit la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser madame Cassandra Lévesque à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de la soirée-bénéfice Vins & Fromages le 11 février 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-12-475

DEMANDE DE L'APEH RICHELIEU-VAL-MASKA.

Attendu que l'Association des parents d'enfants handicapés Richelieu-Val-Maska invite la Ville d'Acton Vale à participer à l'amélioration de la qualité de

vie des familles ayant des enfants avec des besoins particuliers en apportant une contribution monétaire par un partenariat gagnant-gagnant en choisissant *Égalise ton âge en don* ou *Défi entreprise*;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à l'APEH Richelieu-Val-Maska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2022-12-476

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UN DROIT DE PASSAGE.

Attendu que le 3 décembre 2018, le Conseil a adopté la résolution 2018-12-420, relativement à une entente à intervenir avec monsieur Jean-Marc Coutu et mesdames Ginette Fournier et Audrey Coutu, pour un droit de passage sur le lot 2 328 611, assiette du sentier pédestre;

Attendu qu'il est inscrit dans ladite entente, que le présent droit de passage est consenti en considération de la somme de mille dollars (1 000 \$), payable annuellement par la Ville;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu:

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 000 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-50-521 à monsieur Jean-Marc Coutu et mesdames Ginette Fournier et Audrey Coutu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-12-477

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA FOURNITURE D'UN LIEU POUR LE PROJET SARCA MOBILE AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE.

Attendu que le projet SARCA mobile permet d'offrir gratuitement des services d'information et d'orientation professionnelle et scolaire, d'analyse du dossier scolaire, d'exploration et reconnaissance des acquis, d'accompagnement et de suivi auprès des citoyens ;

Attendu que le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe désire instaurer son projet SARCA mobile dans la MRC d'Acton ;

Attendu que le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe demande aux municipalités de permettre l'affichage de leurs promotions pour la rencontre auprès de leurs citoyens par les différents moyens de communication (site Internet, journal local, page Facebook, etc.) ;

Attendu que le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe demande aussi aux municipalités de leur fournir un lieu pour permettre de rencontrer les citoyens, de présenter des ateliers, des conférences, d'offrir des activités;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale autorise le prêt du local situé au 2^e étage de l'Hôtel de Ville pour des rencontres avec les citoyens;

Que la Ville d'Acton Vale permet l'affichage de promotions pour la rencontre auprès des citoyens par les différents moyens de communication (site Internet, journal local, page Facebook, etc.).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport du département suivant :

A) Incendie.

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendies
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2022-12-478

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
<ul style="list-style-type: none"> Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-11-2022 au 30-11-2022 	90 942.42 \$
<ul style="list-style-type: none"> Paiements par AccèsD du 01-11-2022 au 30-11-2022 	162 604.84 \$
<ul style="list-style-type: none"> Salaires et REER pour le mois de novembre 2022 	183 386.29 \$
<ul style="list-style-type: none"> Remboursements par Carte de crédit – Loisirs du 01-11-2022 au 30-11-2022 	365.25 \$
Liste des comptes à payer :	
<ul style="list-style-type: none"> Pour le mois de novembre 2022 	196 913.64 \$
Grand Total	634 212.44 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-12-479

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU FONDS DE ROULEMENT.

Attendu que la Ville d'Acton Vale souhaite rembourser de façon anticipée des dépenses financées par le fonds de roulement;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale rembourse un montant total de 53 089.32 \$ de façon anticipée au fonds de roulement pour les dépenses indiquées ci-dessous :

Résolution	Description	Montant initial	Année d'échéance	Solde 31/12/2022
2019-02-066	2 camionnettes	63 953.37 \$	2024	25 581.36 \$
2021-01-024	Appareils respiratoires	15 134.36 \$	2024	10 089.58 \$
2021-02-043	Cylindres 4500 PSI	15 302.22 \$	2024	10 201.48 \$
2021-09-302	Habits de combat	10 825.35 \$	2024	7 216.90 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-12-480

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS DE PG SOLUTIONS.

Attendu la réception de six (6) factures, portant les numéros CESA51115, CESA49151, CESA50279, CESA50850, CESA49604 et CESA52026, émises par PG Solutions pour le renouvellement du contrat

d'entretien et de soutien des applications du 01 janvier au 31 décembre 2023;

Attendu que PG Solutions est le seul fournisseur pour ce logiciel;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter, telles que soumises par PG Solutions, les offres de renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications liées à l'usage des logiciels d'application pour l'exercice financier 2023;

D'autoriser une dépense d'un montant de 92 464 \$, plus les taxes applicables, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-xxx-00-414, pour les factures portant les numéros CESA51115, CESA49151, CESA50279, CESA50850, CESA49604 et CESA52026 émises à cet effet par PG Solutions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-12-481

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Attendu que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal doit être établi par résolution avant le début de chaque année;

Attendu que l'article 320 de cette même loi prévoit que le greffier doit donner avis public du contenu du calendrier;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023 comme suit :

Lundi 16 janvier 2023, à 20 h.	Lundi 03 juillet 2023, à 20 h.
Lundi 06 février 2023, à 20 h.	Lundi 07 août 2023, à 20 h.
Lundi 20 février 2023, à 20 h.	Lundi 21 août 2023, à 20 h.
Lundi 06 mars 2023, à 20 h.	Mardi 05 septembre 2023, à 20 h.
Lundi 20 mars 2023, à 20 h.	Lundi 18 septembre 2023, à 20 h.
Lundi 03 avril 2023, à 20 h.	Lundi 02 octobre 2023, à 20 h.
Lundi 17 avril 2023, à 20 h.	Lundi 16 octobre 2023, à 20 h.
Lundi 01 mai 2023, à 20 h.	Lundi 06 novembre 2023, à 20 h.
Lundi 15 mai 2023, à 20 h.	Lundi 20 novembre 2023, à 20 h.
Lundi 05 juin 2023, à 20 h.	Lundi 04 décembre 2023, à 20 h.
Lundi 19 juin 2023, à 20 h.	Lundi 18 décembre 2023, à 19h (budget)
	Lundi 18 décembre 2023, à 20h.

D'autoriser, comme prévu à la loi, la publication du calendrier dans le

Journal La Pensée d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-12-482

ADOPTION DU RÈGLEMENT 019-2022 RELATIF AU STATIONNEMENT.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 21 novembre 2022, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg.019-2022 « *Règlement numéro 019-2022 relatif au stationnement.* »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-12-483

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR BFL CANADA, RISQUES ET ASSURANCES INC.

Attendu que BFL Canada risques et assurances Inc. a transmis pour fins de paiement une facture émise pour le renouvellement de l'assurance automobile pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 1^{er} décembre 2023;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 11 817.70 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-xxx-xx-420 à BFL Canada risques et assurances Inc. pour le paiement de la facture portant le numéro 583867 émise le 30 novembre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-12-484

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UN MONTANT DE 2 500 \$ À BFL CANADA EN RÉGLEMENT DE SINISTRE.

Attendu qu'une résidence, sise au 1215, rue Provost a subi des dommages, suite à un bris de conduite le 20 juin 2022;

Attendu qu'une firme d'experts en règlement de sinistres fut mandatée par BFL Canada, assureur de la Ville;

Attendu que les conditions de la police d'assurance et la clause de rétention prévoient une franchise individuelle d'un montant de 2 500 \$;

Attendu la réception d'une facture par laquelle BFL Canada réclame un montant de 2 500 \$, ce montant représentant le montant de la franchise;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville autorise une dépense d'un montant de 2 500 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-995, à BFL Canada.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-12-485

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'EMPLOYÉS TEMPORAIRES À TEMPS PARTIEL AUX TRAVAUX PUBLICS.

Attendu que pour faire suite aux besoins d'employés pour le poste temporaire à temps partiel, d'employés – Travaux publics, il y a lieu de procéder au rappel des employés des précédentes saisons, dont les évaluations étaient positives;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du contremaître des Travaux publics,

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu ce qui suit :

D'autoriser l'embauche des personnes suivantes selon la description prévue à l'article 5.04 de la convention collective; le salaire sera celui de l'embauche d'une classe 3 :

Nom	Nb d'heure	Durée	Tâches principales
Federica Cerbo	Sur appel -Selon les besoins du département	Saison hivernale 2022-2023	Opérer la chenillette (déneigement) et signaleur.
William Bombardier	Sur appel – Selon les besoins du département	Saison hivernale 2022-2023	Substitut -selon les besoins du département

Employé de classe 5

Nom	Nb d'heure	Durée	Tâches principales
Alexandre Landry	Sur appel-Selon les besoins du département	Saison hivernale 2022-2023	Substitut déneigement-selon les besoins du département

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-12-486

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA NOMINATION D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un Directeur du

service de sécurité incendie;

Attendu que la direction générale ainsi que de la coordonnatrice aux Ressources humaines proposent la nomination de monsieur Jean Fontaine à titre de Directeur du service de sécurité incendie. Monsieur Fontaine occupe le poste par intérim depuis huit (8) mois et répond aux exigences;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

De nommer monsieur Jean Fontaine à titre de Directeur du service de sécurité incendie. Les conditions de travail et la description du poste sont prévues dans un contrat à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-12-487

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE PRIME DE TRAVAIL POUR CADRE.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter la prime de travail pour cadre relative à l'entretien et le déneigement des sentiers de ski de fond, telle que soumise, de désigner le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-12-488

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'APPEL À PROJETS « CÉLÉBRONS ET RÉINVENTONS LA PLACE SERGE-LEMOYNE ».

Attendu que l'année 2023 marquera les 25 ans du décès de Serge Lemoyne, le 13 juin étant la date de naissance de l'artiste et que la Ville souhaite à cette date, dans le parc, lancer l'année Serge Lemoyne et ce, dans un environnement accueillant, incluant des structures restaurées, grâce à la participation d'artistes de la région;

Attendu qu'un projet est déposé pour approbation;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale approuve l'appel à projets « Célébrons et réinventons la place Serge-Lemoyne » tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... La conseillère Annie Gagnon et le conseiller Yves Arcouette quittent leur siège.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SHOW DE LA RENTRÉE DESJARDINS D'ACTON, ÉDITION 2023.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 15 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 du budget 2023 au Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale pour la présentation du Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale, édition 2023;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale pour la réalisation de cette activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... La conseillère Annie Gagnon et le conseiller Yves Arcouette reprennent leur siège.

....VARIA.

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 12.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 12.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et douze minutes (20;12)

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date